

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-4-4

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'Habitat.
- VU l'accord de partenariat entre le Département du Haut-Rhin et l'Union d'Economie Sociale pour le Logement du 19 février 2009,
- VU les conventions signées entre le Département du Haut-Rhin et les partenaires locaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à l'accession sociale à la propriété pour la mise en œuvre du Pass-Foncier®, telles que présentées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 88 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes sont à prélever sur le programme H221-chapitre 204 - nature 2042.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions